

À PRENDRE OU A LAISSER

JEU TÉLÉVISÉ FRANCE TF1

© wikipedia

Un jeu qui repose sur le hasard, mais pas que !

Le candidat utilisant pour son choix, des chiffres, nombres ou dates ayant une quelconque importance dans sa vie

En France : le jeu télévisé diffusé sur TF1 à partir de 2004.« À prendre ou à laisser » (parfois surnommé Les Boîtes) adapté du jeu néerlandais Miljoenenjacht.

Sur le plateau, jusqu'à 24 candidats sont présents, chacun possède une boîte. Ces dernières ont été réparties au hasard par un huissier de justice dans lesquelles se cachent des sommes d'argent différentes pour chacune d'entre elles. Une échelle des gains répertorie les sommes des différentes boîtes que l'un des candidats pourra être amené à remporter à l'issue de l'émission. Seuls l'huissier et un banquier connaissent le contenu des boîtes.

Au début de l'émission, un tirage au sort est effectué pour désigner le candidat qui jouera lors de cette émission en sachant que les candidats reviennent à l'émission suivante tant qu'ils n'ont pas été sélectionnés, celui qui sera tiré au sort rejoint l'animateur au centre du plateau avec sa boîte.

Le candidat devra ouvrir une à une les boîtes des autres candidats restants, à chaque ouverture, une somme est découverte et sera retirée de l'échelle des gains, cette somme est alors définitivement perdue car celle-ci n'est pas dans la boîte du candidat du jour.

Après un certain nombre d'ouvertures, l'animateur recevra un coup de fil du banquier, ce dernier proposera des offres que le candidat peut choisir d'accepter ou de refuser. Une fois son choix effectué, le candidat continue alors d'ouvrir les boîtes les unes après les autres jusqu'au prochain coup de fil et ainsi de suite jusqu'à la fin du jeu.

Ce n'est qu'après avoir ouvert toutes les autres boîtes que le candidat pourra ouvrir et découvrir la somme contenue dans sa propre boîte. Celle-ci sera alors le gain remporté par le candidat du jour à condition de ne pas avoir accepté une offre de rachat du banquier.

Ce gain sera partagé avec un téléspectateur (sauf lorsque la somme est reversée à une association).